

A chaque manœuvre, on constatera les réparations à effectuer, et le matériel sera remis en état avant d'être remisé.

Inondations et autres sinistres.

Dans le cas d'inondation ou de tout autre sinistre, le Directeur de l'Intérieur requiert, par écrit, du commandant d'armes, les secours en troupes armées qui lui paraissent nécessaires; le commandement des troupes sur le terrain est exercé par le commandant d'armes ou, à défaut, par l'officier de service le plus ancien, sous la direction du Directeur de l'Intérieur.

Recommandations pour la manœuvre des pompes.

Il faut toujours avoir soin, avant de faire manœuvrer les pistons, d'allumer la pompe, c'est-à-dire de mettre un peu d'eau dans le corps de pompe : le cuir se gonfle ; il n'y a pas de vide entre le cylindre et le piston, et l'aspiration se fait très bien. Pour cela, enlever le presse étoupe à l'aide de la clef, et avoir bien soin de ne pas serrer trop fortement pour ne pas fausser les oreilles, ce qui est déjà arrivé plus d'une fois.

La crépine placée à l'extrémité du tuyau d'aspiration ne doit jamais reposer sur le lit du ruisseau, parce qu'alors le sable et le menu gravier sont entraînés dans la pompe, et les cylindres seraient dans quelque temps complètement rayés.

Pour éviter cet inconvénient, il n'y a qu'à faire reposer la crépine sur une planche, au lieu de la placer directement dans le lit de la rivière.

Papeete, le 22 juillet 1886.

Signé: MORACCHINI.

N° 190. — Par décision du Gouverneur en date du 24 juillet 1886, M. Blanchard (Louis), entrepreneur, est dispensé des formalités prescrites par l'article 70 du Code civil à l'effet de contracter mariage.

DÉCISION DU DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR.

N° 191. — DÉCISION autorisant MM. Vincent frères, Goupil et Darrie à exécuter certaines réparations urgentes à leur bâtiment en briques situé sur le quai du Commerce.

Le Directeur de l'Intérieur p. i. f.f. de Maire,

Vu l'article 3, § 2, de l'arrêté du 20 août 1884 portant mesures préventives contre l'incendie ;